



Les procédures relatives aux tirelires de la CLCI

- 1) Toutes les commandes de tirelires de la CLCI faites par un club canadien doivent être expédiées au bureau d'Optimist International Canada.
- 2) Les commandes de tirelires ne pourront pas être traitées à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un bon de commande signé par un président, secrétaire ou trésorier de club en fonction. On peut se procurer des formulaires au bureau de Montréal ou les télécharger à partir du site Web d'Optimist International (www.optimiste.org) dans la section de la CLCI.
- 3) Les clubs ont le choix soit d'inclure le paiement de 18,50 \$CA par tirelire avec leur bon de commande, soit de recevoir la facture indiquant le montant exact à payer.
- 4) Chaque tirelire commandée est offerte avec 50 dépliantes. Chaque commande est expédiée avec deux exemplaires d'une entente de partage des revenus. Le président, secrétaire ou trésorier de club signe les deux exemplaires, en conserve un pour les registres du club et expédie l'autre à Optimist International Canada.
- 5) Les clubs qui ont été facturés ne peuvent passer de nouvelles commandes tant que la facture ne sera pas réglée. Les clubs doivent également expédier à Optimist International Canada un exemplaire dûment rempli de l'entente de partage des revenus, avant de passer une nouvelle commande de tirelires.
- 6) Des dépliantes supplémentaires sont disponibles après la réception d'un don minimal de 25 \$CA par tirelire par année.
- 7) Les frais liés aux tirelires sont perçus par Optimist International et ils sont portés au crédit de la CLCI. On demande aux clubs canadiens de libeller leurs chèques au nom de la « FOIC-CLCI » et de les faire parvenir au bureau d'Optimist International Canada. Tous les clubs doivent inscrire le numéro de leur club avec la mention « revenus des tirelires » sur le chèque, à l'endroit prévu à cette fin, ou sur une note jointe. Les clubs reçoivent des crédits de donateurs pour la remise des sommes recouvrées.
- 8) **Seuls** les clubs peuvent commander des tirelires. Sur réception, les tirelires deviennent la propriété des clubs. Les clubs qui partagent les sommes recouvrées avec la CLCI sont tenus d'utiliser leur part des revenus pour des activités reliées au cancer infantile et ils ne peuvent pas s'en servir pour financer d'autres projets ou activités du club.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les tirelires de la CLCI, communiquez avec Optimist International Canada au 1 800 363-7151 ou par courriel à service@optimist.org.

Nous vous remercions de votre appui continu à la CLCI.